

ques, respecte déjà la plupart des lignes directrices publiées par diverses instances publiques, que ce soit dans l'Union européenne, aux Etats-Unis ou au Canada notamment; il faut maintenant que ces lignes directrices soient consacrées par la législation.

En conclusion, la motion Heim nous permet aujourd'hui de répondre à une problématique importante de santé publique. Je vous invite donc à l'accepter.

Gutzwiller Felix (RL, ZH): In aller Kürze – die Argumente wurden ausgeführt –: Ich kann mich dem Antrag auf Ablehnung der Motion schon anschliessen. Ich möchte nur noch einmal klarmachen, dass es wirklich ein wichtiges Problem ist und dass es dafür ja eine Arbeitsgruppe gibt. Sie steht unter der Leitung von Herrn Dr. Martinelli, dem Spitalapotheke aus Interlaken, der sich hier sehr für die Sache einsetzt. Es scheint mir ganz wichtig, dass eine allfällige Ablehnung der Motion nicht als ein Bremsen gegen ein Weiterkommen verstanden wird. Es ist, wie gesagt, ein wichtiges Problem. Man kann argumentieren, die Sache sei gut unterwegs und deshalb brauche es die Motion nicht mehr. Ich möchte aber klar festhalten, dass die Arbeitsgruppe meiner Meinung nach gut arbeitet, dass Swissmedic gut daran tut, hier am Ball zu bleiben, und dass die Ablehnung dieser Motion nicht als Signal interpretiert werden darf, hier nicht mehr weiterzuarbeiten.

Burkhalter Didier, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral a l'impression, Monsieur Gutzwiller, que vous êtes opposé à la motion Heim parce que vous imaginez que l'application qui serait faite en cas d'adoption serait particulièrement négative. Tout dépendra de la manière dont elle sera mise en oeuvre, et le Conseil fédéral a un peu de peine à comprendre l'opposition à cette motion.

C'est une réelle problématique, tout le monde le reconnaît. Le risque de confusion – et il y en a véritablement un – n'existe pas uniquement au niveau de l'emballage mais tout au long de la chaîne de traitement; cela plaide encore plus en faveur des réseaux de soins d'ailleurs. De manière générale, le risque de faire une confusion, de commettre une erreur est bien réel, il est même parfois sous-estimé. C'est pourquoi nous devons agir.

Actuellement, on a déjà une législation qui prévoit que Swissmedic peut rejeter la demande d'autorisation lorsque la dénomination de la préparation est susceptible d'induire en erreur ou de prêter à confusion. La loi nous permet donc déjà d'agir. Il ne faudrait pas beaucoup modifier la législation pour qu'elle soit encore plus efficace. Je le répète, une modification relativement mineure de la législation suffirait pour être efficace.

Sur le fond, nous partageons donc les préoccupations de l'auteur de la motion. Nous aimerais vous dire très clairement que, si vous êtes toujours inquiet au sujet de la question de savoir si la Suisse ne serait pas la seule à prendre des mesures supplémentaires, la Suisse se doit, elle aussi, d'appliquer les directives, les mesures en vigueur sur le plan international. Elle ne fera donc pas autre chose que cela. Motion ou pas, on n'appliquera pas d'autres règles.

L'adaptation prévue de la législation aurait pour seul objectif de garantir – ce que l'on n'a pas pour le moment – que l'on puisse imposer aux titulaires d'autorisations l'obligation d'adapter les dénominations ou les emballages de leurs produits en cas de risque de confusion possible ou avérée par des signaux provenant de la surveillance du marché. Je vous rappelle que la surveillance du marché est une des missions de Swissmedic, et si cette dernière constate une irrégularité dans ce domaine, il faut que l'on puisse agir. Sans vouloir chercher des problèmes où il n'y en a pas, sans vouloir absolument accepter des motions – on en a assez, j'en ai un certain nombre dans le domaine de la santé –, force est de constater objectivement que cette motion est bonne, qu'elle ne pose pas de problème. Je vous assure que nous l'appliquerions, le cas échéant, avec toute la sérénité et l'attitude raisonnable qui caractérise l'administration en général et de temps à autre le Conseil fédéral.

Dans ce sens, la motion pourrait être acceptée sans que votre commission y voie vraiment d'inconvénients, parce que nous tiendrions compte dans le cadre de sa mise en œuvre des critiques formulées par la commission.

Abstimmung – Vote

Für Annahme der Motion ... 14 Stimmen
Dagegen ... 20 Stimmen

10.4161

Motion Stahl Jürg. Krankenversicherung. Wählbare Franchisen und Vertragsdauer

Motion Stahl Jürg. Assurance-maladie. Franchises à option et durée du contrat

Einreichungsdatum 17.12.10
Date de dépôt 17.12.10

Nationalrat/Conseil national 18.03.11

Bericht SGK-SR 06.09.11

Rapport CSSS-CE 06.09.11

Ständerat/Conseil des Etats 29.09.11

Präsident (Inderkum Hansheiri, Président): Sie haben einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten. Die Kommission beantragt mit 7 zu 0 Stimmen bei 2 Enthaltungen, die Motion anzunehmen. Der Bundesrat beantragt ebenfalls die Annahme der Motion.

Egerszegi-Obrist Christine (RL, AG), für die Kommission: Die Motion Stahl «Krankenversicherung. Wählbare Franchisen und Vertragsdauer» wurde am 6. September 2011 in ihrer SGK geprüft. Sie beauftragt den Bundesrat, durch eine Änderung von Artikel 62 KVG zu bewirken, dass bei den wählbaren Franchisen eine längere Vertragsdauer eingeführt wird, weil sonst die Solidarität zwischen «Gesunden» und «Kranken» zu sehr strapaziert werde. Mit einer Verlängerung der Vertragsdauer könnte verhindert werden, dass Versicherte im Hinblick auf eine grösitere Krankheit, auf einen grösseren Leistungsbezug in naher Zukunft die besseren Konditionen einer anderen Versicherung beanspruchen, also auch Leistungen, die da nicht voll gedeckt wären. Die Kommission unterstützt wie der Bundesrat das Anliegen der Motion. Es wird aber bereits in der Vorlage zu Managed Care, die morgen zur Schlussabstimmung gelangt, umgesetzt.

Die Empfehlung der SGK an Sie lautet – beschlossen mit 7 zu 0 Stimmen bei 2 Enthaltungen –, die Motion anzunehmen.

Burkhalter Didier, conseiller fédéral: Je m'exprime en trois phrases. Nous sommes favorables à l'idée. Nous sommes évidemment aussi favorables à sa réalisation dans le projet «managed care». Et nous sommes également favorables au fait que vous réglez le problème lors du vote final demain.

Angenommen – Adopté

